

RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES

Le Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) constitue la première étape du cycle budgétaire annuel. Il permet de discuter des orientations budgétaires de la collectivité et d'informer les élus sur sa situation financière. Il s'appuie sur un rapport qui doit préciser les orientations budgétaires pour l'année à venir, les engagements pluriannuels envisagés et les choix en matière de gestion de la dette. Il devra être pris acte de ce débat par une délibération spécifique. Transmis au préfet, ce rapport fera l'objet d'une publication, notamment sur le site de la Ville. Le vote du budget ville et des budgets annexes est programmé à la séance du conseil municipal du mois de mars. Les indications fournies dans ce document le sont à titre indicatif, basées sur des données estimées et donc susceptibles d'évoluer selon les données communiquées par les services de l'Etat.

I. Présentation générale du contexte

1.1 Le Projet de Loi de Finances pour 2022

Au niveau national

Le Projet de Loi de Finances (PLF) pour 2022 est construit sur des perspectives de réduction du déficit public de -4,8 points de PIB en 2022, avec une croissance projetée à +4%. Le niveau des dépenses de l'Etat reste toutefois soutenu par le Plan de relance, les mesures du Ségur de la Santé et d'autres mesures de revalorisation du pouvoir d'achat qui peuvent avoir des conséquences sur les finances des collectivités territoriales (exemple : revalorisation des catégories C de la fonction publique).

En 2021, la dette publique atteint 115,6% du PIB. Le PLF 2022 prévoit des mesures en soutien à l'investissement des collectivités (2,6 Mds€ sur 2 ans) grâce à la majoration de la dotation de soutien à l'investissement local, la dotation « rénovation thermique » et la dotation régionale d'investissement. Le PLF introduit de nouvelles mesures de correction des indicateurs utilisés pour la péréquation locale qui pourront avoir des impacts sur les finances locales.

Elle propose notamment une transformation de l'effort fiscal en coefficient de mobilisation du potentiel fiscal (l'indicateur ne vise plus l'évaluation de la pression fiscale sur les ménages mais plus la mobilisation par la collectivité de son potentiel) et également l'élargissement du panier des ressources prises en compte pour les éléments de compensation issus de la réforme (compensation, TVA, effet du coefficient correcteur).

1.2 Autres mesures

La suppression de la Taxe d'Habitation (TH) sur les résidences principales a été effective en 2020 pour 80% des contribuables. Pour les 20% restant selon leur niveau de ressources) cette suppression s'étale en trois années de 2021 à 2023 (réduction de 30% en 2021, 65% en 2022 et totalité en 2023). Pour les collectivités, cette réforme a été prévue en deux temps :

- En 2020, les collectivités ont continué à percevoir un produit de TH mais ont perdu tout pouvoir sur l'augmentation du taux, lequel est resté gelé à son niveau de 2019.
- En 2021, la suppression de la taxe d'habitation a été effective pour les collectivités locales et une nouvelle répartition des recettes fiscales a été opérée. Les communes ont récupéré la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) du département tandis que ce dernier et les EPCI se sont vus attribuer une fraction des recettes de TVA.

1.3 La situation des collectivités locales

La crise sanitaire a eu pour conséquence une baisse de l'épargne brute des collectivités (-10,6% en 2020). S'agissant du bloc communal, celui-ci a vu ses dépenses de fonctionnement se maintenir voire diminuer.

Sur les recettes, peu d'impact sur les impôts locaux mais une forte diminution des produits des services est observée alors que les charges salariales sont restées équivalentes. Les investissements ont, quant à eux, subi une diminution (cycle électorale + crise sanitaire).

L'exercice 2020 démontre une tendance à la hausse de l'autofinancement des collectivités qui laisse entrevoir que celles-ci ont retrouvé le niveau de 2019. Au niveau du territoire, l'intercommunalité maintient ses recettes à un niveau élevé mais stable.

Tous ces éléments démontrent que l'exercice 2022 sera fortement marqué par des efforts d'investissement tant sur le plan national que sur le plan local.

II. Les priorités politiques 2022-2026

Les grandes orientations de la politique voulue par l'équipe municipale, s'articulent autour de **3 axes fondamentaux : La solidarité - La démocratie - L'écologie**

2.3 La solidarité

Les communes sont aux avant-postes des politiques de solidarité. En effet, elles sont des acteurs majeurs pour garantir à chacun le droit au logement, à la sécurité, aux soins, à l'éducation, à la culture, aux loisirs pour permettre à tous de vivre mieux.

Dans ces politiques, les services et équipements publics sont les premiers leviers de la lutte contre les inégalités sociales. La solidarité s'exerce prioritairement au travers des actions dans les domaines suivants :

- Le renforcement des moyens financiers des écoles pour permettre l'organisation d'événements et activités hors les murs (jardin intergénérationnel) et favoriser les interventions culturelles et sportives en milieux scolaire et périscolaire ;
- Des investissements qui favorisent le lien social et la vie de quartier : rénovation de l'ancien bâtiment des services techniques pour en faire un lieu à vocation sociale et associatif.
- Une révision réalisée de la tarification des services communaux afin de la rendre plus solidaire.
- Une politique culturelle orientée vers un accès facilité pour tous à la culture (culture hors les murs).
- Une politique sportive favorisant la santé et les loisirs accessible à tous (sport sénior).
- Poursuite du plan AD'AP pour garantir l'accessibilité des espaces publics aux personnes handicapées, des actions de sensibilisation, la prise en compte de l'intégration du handicap dans l'ensemble des projets menés (accès à l'information, aires de jeux...).
- Amélioration de l'accueil d'enfants avec la création d'une micro-crèche et l'extension des temps périscolaires.
- Des actions en faveur du logement social dans un double souci de respecter nos obligations dans ce domaine tout en favorisant au maximum la mixité sociale (par exemple par l'accession sociale à la propriété) et le cadre de vie.
- La poursuite du soutien au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) dans sa mission d'accompagnement des habitants en situation de précarité ou fragilité, en particulier dans leur accès à la santé par le biais du développement du Centre Municipal de Santé.
- Réactivation du Comité Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD).

2.2 La démocratie

La commune est le premier échelon de la démocratie.

Associer les citoyens aux projets, aux décisions de la commune et de l'intercommunalité permet de faire émerger des projets plus aboutis. Par essence transverse, cette dimension « démocratie » imprègne l'ensemble des politiques publiques. Elle se décline plus particulièrement au travers des actions suivantes :

- L'information aux habitants à l'aide de moyens de communication actuels.
- La concertation avec les habitants, qui seront associés à l'élaboration des grands projets d'urbanisme, au travers d'ateliers, de réunions publiques.
- Le renforcement du rôle des élus de quartiers, interlocuteurs privilégiés pour les habitants sur les problématiques touchant leur quartier.
- La mise en œuvre du conseil municipal des jeunes.
- La mise en place d'un budget participatif avec des règles fixées en concertation avec les habitants.
- La révision des critères d'achat pour aller vers une commande publique plus responsable, plus écologique et plus sociale.

2.3 L'écologie

L'urgence du changement climatique nous impose de nous engager sans tarder en faveur de la réduction des émissions de gaz à effet de serre, à lutter contre les pollutions et la production de déchets, contre l'artificialisation des terres et pour le maintien de la biodiversité. Les actions publiques, seront prioritairement orientées vers :

- Le développement des modes doux de déplacements par la sécurisation des cheminements piétons, l'apaisement de la circulation automobile, la promotion de l'usage du vélo en mettant en œuvre le plan de mobilité.
- La rénovation de l'éclairage public pour un éclairage plus économe et l'étude sur la mise en œuvre de l'extinction nocturne.
- La rénovation thermique des bâtiments communaux pour diminuer leur consommation énergétique et améliorer leur confort.
- Promouvoir à travers l'OPAH (Opération programmée d'Amélioration de l'habitat) les actions individuelles des Divais sur leur logement.
- Une meilleure maîtrise du foncier pour contrôler une évolution urbaine respectueuse de l'environnement.

III. La situation Divaise

Voir annexe N° 1 Rétrospective 2020 /2021

IV. Les orientations du budget principal 2022

Cette partie a pour vocation de présenter les grandes tendances structurant le budget de la collectivité pour l'exercice 2022.

Le budget traduira les orientations politiques décrites ci-dessus et s'appuie sur une stabilité des impôts directs et une maîtrise des coûts de fonctionnement pour préserver la capacité d'auto-financement de la commune sur le long-terme.

4.1 Les recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement reposent principalement sur les recettes fiscales (80% du total des recettes), les autres recettes provenant des produits des services et des dotations et participations. Pour 2022, les recettes de fonctionnement sont estimées à environ 8 millions d'euros.

4.2 La fiscalité directe

La ville de Dives sur Mer mène une politique fiscale constante, sans augmentation des taux.

L'année 2021 a été marquée par la suppression de la taxe d'habitation pour les communes. En contrepartie, elles perçoivent désormais la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB). Celle-ci est répartie entre les communes grâce à un mécanisme de coefficient correcteur visant à neutraliser les situations de sur-compensation ou de sous-compensation.

Le nouveau taux de foncier bâti appliqué en 2021 est égal à la somme du taux départemental 2020 et du taux communal 2020. Pour la commune de Dives sur Mer, le taux de foncier bâti de 2021 est de 0,53%. Pour le contribuable, le montant total de la taxe foncière acquittée reste inchangé.

Accuse de réception en préfecture
011211492350302202212105053
Date de réception préfecture : 08/03/2022

La Ville de Dives sur Mer se trouve dans la situation où le produit de TFPB départemental récupéré est supérieur au produit de la TH communal supprimé. Le produit de foncier bâti de la ville va donc faire l'objet d'un prélèvement du « trop perçu » avec l'application du coefficient correcteur de 0.738667. Le montant prélevé n'est pas fixe et évoluera tous les ans, seul le coefficient correcteur restera tel qu'il a été déterminé par les services de l'Etat pour 2021.

Avec des taux d'imposition (TFPB et TFNB) inchangés, le montant des contributions directes pour l'exercice 2022 est estimé à 3.5 millions d'euros. La progression physique des bases liée aux nouveaux logements est estimée à 0,2%. Le coefficient de revalorisation forfaitaire fixé par le projet de loi de Finances 2022 est de 3,4%.

4.3 Les charges à caractère général

L'évolution des dépenses à caractère général devrait être fortement impactée en 2022 par l'augmentation des prix de l'énergie (dépenses énergétiques +4,3%). En contenant l'évolution des autres charges à +1%, le montant global de l'augmentation est attendu à +1,8% par rapport au budget 2021, soit une enveloppe budgétaire de l'ordre de 2,2 millions d'euros (contre 2,1 millions d'euros en 2021). Parmi les projets phares prévus en 2022, on peut noter :

- ✓ La reprise de certains évènements organisés sur la Ville (ex : masques et loups) ou encore la création d'un nouveau moment festif en août sur le thème de Guillaume le Conquérant.
- ✓ La réalisation de l'étude pré opérationnelle de l'OPAH financée en partie par L'ANAH.
- ✓ La réalisation de l'étude de revitalisation du commerce et de l'artisanat financée en partie par la Région.

4.4 Les charges de personnel

Les charges de personnel constituent le principal poste de dépenses du budget.

La collectivité entend donc poursuivre la maîtrise de ses dépenses de personnel tout en préservant la qualité des services municipaux et améliorant les conditions de vie au travail. Après les renforcements ciblés d'effectifs effectués en 2021 dans les domaines jugés nécessaires au bon fonctionnement des services et à la mise en œuvre des nouvelles orientations politiques (renforcement des fonctions communication, enfance et techniques), l'année 2022 sera marquée par une stabilisation des emplois budgétaires.

Le budget 2022 prévoit de maîtriser l'augmentation à +1,5% par rapport au budget 2021, soit un montant total de charges de personnel de 3,9 millions d'euros (+0,1 millions d'euros par rapport au budget 2021).

Le budget 2022 tiendra compte des éléments suivants :

- Le Glissement vieillesse technicité (GVT), correspondant à l'évolution mécanique des carrières des personnels (avancement de grade et d'échelon, promotion interne, réussite aux concours etc) devrait être partiellement compensé par « l'effet Noria » (effet du remplacement d'agents ayant une forte ancienneté par des agents moins avancés dans leur carrière) ;
- La revalorisation du RIFSEEP : la collectivité a réalisé une revalorisation de son régime indemnitaire.
- Ce projet a pour objet de répondre à plusieurs objectifs :
- mettre en cohérence la rémunération des agents ayant vu leur fonction évoluer suite à la mise en place du nouvel organigramme et revaloriser le régime indemnitaire afin de répondre à des objectifs d'attractivité et de fidélisation des agents de la collectivité ;
- revaloriser le montant minimal du RIFSEEP des agents de catégorie C
- La revalorisation statutaire des agents de catégorie C, annoncé par le gouvernement,

4.5 L'élaboration du plan pluriannuel des investissements

Ce projet de mandat de la municipalité a donné lieu à la construction en 2021 d'un plan pluriannuel d'investissement (PPI) sur la période 2022-2026, présenté dans ce rapport.

Les objectifs d'un PPI sont de s'assurer que la collectivité a les capacités humaines et financières pour réaliser les projets d'investissement envisagés dans une période donnée, de les planifier dans le temps afin d'organiser les moyens à mettre en œuvre et d'alimenter le débat d'orientation budgétaire en donnant les perspectives à long-terme de l'équipe municipale.

Le PPI sera révisé et mis à jour chaque année en fonction de l'avancement des projets, des urgences éventuelles et des réorientations de priorités.

L'enveloppe fixée pour le PPI sur la période 2022-2026 représente un montant cumulé d'investissements de 16 millions d'euros (hors réserves foncières), soit une moyenne de plus de 3 millions d'euros d'investissement par an.

Ce niveau d'investissement est réaliste au vu de la capacité à faire des services municipaux et permet de préserver les grands équilibres financiers de la commune en visant un niveau d'endettement raisonnable (maximum 6 à 7 ans de capacité de désendettement) à la fin du mandat et soutenable sur le plus long-terme.

Afin de ne pas détériorer la situation financière de la commune, la mise en œuvre de ce programme d'investissement nécessitera néanmoins de :

- Maîtriser l'évolution des dépenses de fonctionnement, en particulier la masse salariale, afin de préserver dans la durée les capacités d'auto-financement de la commune ;
- Trouver des solutions innovantes pour mutualiser les dépenses chaque fois que cela sera possible, notamment avec l'intercommunalité et les autres communes
- Chercher de manière systématique l'accompagnement des projets via des financements publics (subventions Etat, Région, Département, interco).

Voir annexe 2 Prospective 2022 /2026

V. Les orientations budgétaires des dépenses d'équipement

En 2022 les actions d'investissement seront les suivantes :

2022			
DEPENSES		RECETTES	
PATRIMOINE			
les Halles (Conformité électrique)	18 000,00 €	Voir subvention	
Eglise (conformité électrique)	24 000,00 €	Voir subvention	
Parvis place du beffroi	320 000,00 €	Fondation total DTER	240 000,00 €
S/TOTAL	362 000,00 €		240 000,00 €
BEFFROI			
Beffroi	1 201 498,00 €	DTER beffroi	1 086 472,00 €
Beffroi (maitrise d'œuvre)	47 500,00 €		
S/TOTAL	1 248 998,00 €		1 086 472,00 €
MAISON BLEUE			
MAISON BLEUE (Etude)	50 000,00 €		
S/TOTAL	50 000,00 €		
OPERATION BATIMENT DES ST			
CONSTRUCTION ST	1 522 000,00 €	DETR	
S/TOTAL	1 522 000,00 €		- €
OPERATION PISTE ATHLE			
Piste athlé et vestiaire	611 000,00 €	SUB	
S/TOTAL	611 000,00 €		408 500,00 €

Accusé de réception en préfecture
014-21140220-20220221-22-001-DE
Date de réception : 03/03/2022

OPERATION ECOLES JEUNESSE SPORT			
Travaux buanderie chauffage les tilleuls et travaux urgents premier étage	70 000,00 €	CAF	46 000,00 €
Opérations diverses	118 191,00 €		
S/TOTAL	188 191,00 €		46 000,00 €
OPERATION ADMINISTRATION GENERALE			
Acquisitions diverses	40 000,00 €		
S/TOTAL	40 000,00 €		
BATIMENTS MUNICIPAUX ET SERVICES TECHNIQUES			
Travaux divers	110 000,00 €		
S/TOTAL	110 000,00 €		
VOIRIE			
Rue du Marché	296 000,00 €		
Effacement de réseau rue du Marché	96 000,00 €	SDEC	19 000,00 €
Travaux éclairage Public	80 000,00 €		
Acquisitions diverses	70 000,00 €		
Programme voirie 2022	250 000,00 €		
Travaux signalisation lumineuse	54 000,00 €		
S/TOTAL	846 000,00 €		19 000,00 €

5.1 Le PPI 2022-2026

Hors réserves foncières, l'enveloppe fixée pour le PPI sur la période du mandat (2022-2026) représente un montant cumulé d'investissements de l'ordre de 16 millions d'euros, soit une moyenne de près de 3 millions d'euros par an.

2023			
DEPENSES		RECETTES	
MAISON BLEUE			
PROVISION TRAVAUX + MO	720 000,00 €	Subvention	487 500,00 €
OPERATION BATIMENT DES ST			
ACHAT BATIMENT ST	552 000,00 €		
Micro crèche / centre social/ tiers lieux			
Travaux Etude centre social/tiers lieu	200 000,00 €	CAF (80 %)	132 000,00 €
	50 000,00 €		
OPERATION ECOLES COLLEVILLE			
Travaux petit théâtre	296 000,00 €	Subvention	123 000,00 €
OPERATIONS DIVERSES			
Rue Saint pierre	225 000,00 €		
Travaux éclairage Public	80 000,00 €		
Programme voirie 2023	250 000,00 €		
Opérations diverses acquisitions.	270 000,00 €		

Accusé de réception en préfecture
014-211402250-20220221-22-001-DE
Date de réception préfecture : 08/03/2022

2024			
DEPENSES		RECETTES	
PATRIMOINE			
Rénovation des halles (étude)	70 000,00 €		35 000,00 €
Place Lenormand			
Etude	60 000,00 €		30 000,00 €
Centre Social /tiers lieux			
Travaux	2 500 000,00 €	Subvention	1 640 000,00 €
OPERATIONS DIVERSES			
Travaux éclairage Public	80 000,00 €		
Programme voirie 2024	250 000,00 €		
Opérations diverses acquisitions.	270 000,00 €		
2025			
DEPENSES		RECETTES	
PATRIMOINE			
Rénovation études cinéma	1 400 000,00 €	DRAC et Départ (75%)	937 000,00 €
	50 000,00 €		
Place Lenormand			
Travaux de la place	3 000 000,00 €	Subvention	1 500 000,00 €
OPERATIONS DIVERSES			
Travaux éclairage Public	80 000,00 €		
Acquisitions diverses	70 000,00 €		
Travaux eaux pluviales		DSIL	
Programme voirie 2025	500 000,00 €		
Opérations diverses acquisitions.	270 000,00 €		
2026			
DEPENSES		RECETTES	
PATRIMOINE			
OPERATIONS DIVERSES			
Travaux éclairage Public	80 000,00 €		
Programme voirie 2026	250 000,00 €		
Opérations diverses acquisitions.	270 000,00 €		